

Votants : 93
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- CREDIT BAIL IMMOBILIER AVEC LA SAS ROLPIN CEPAM

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOUR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Pilar BAUDIN à Nicole GRAVAT, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés :

Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Anne LABBE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CREDIT BAIL IMMOBILIER AVEC LA SAS ROLPIN CEPAM

Monsieur **Alain MATHIEU**, Président, expose,

Après examen par le Bureau,

Après avis du Service des Domaines,

Par délibération du 29 Juin 2009, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier de la CEPAM SA située à MAUZE SUR LE MIGNON et de les mettre à disposition sous forme de crédit bail en faveur de la CEPAM SCOP.

L'exercice 2011 a vu une dégradation de l'activité de la CEPAM SCOP dû notamment à un besoin croissant de trésorerie non satisfait par le secteur bancaire qui a abouti à une liquidation des actifs décidée par le Tribunal de Commerce de Niort du 7 Décembre 2011.

Le 13 Février 2012, le Tribunal de Commerce de Niort a retenu la proposition de rachat des actifs de la CEPAM SCOP par la SAS ROLPIN CEPAM dont le siège se situe à Labouheyre dans le Département des Landes.

Afin de permettre une reprise d'activités sur ce site industriel à Mauzé sur le Mignon, avec notamment une perspective de recrutements des « ex-salariés » de la CEPAM SCOP (objectif de 36 personnes à échéance de 2 ans) et après concertation avec les représentants de la SAS ROLPIN CEPAM, il a été proposé :

- de mettre ces bâtiments à leur disposition sous forme de crédit-bail immobilier,
- de retenir que le coût global de l'opération, estimé à 550 000 €, représente le prix d'achat augmenté des frais (notaire, huissier et expertise),
- de déterminer la durée des loyers, estimée à 136 mois, en fonction d'un maximum de loyers de 5000 € HT / mois.

Description des biens :

- COMMUNE DE MAUZE SUR LE MIGNON Lieu-dit Fief Sainte Croix,
- Bâtiments et terrains cadastrés : ZA 143 - 148 – 150 – 151 – 155 – 157 – 158 – 159 – 160 – 161 – 162 – 163 – 164 – 165,
- Soit une superficie totale de 5 ha 18 a 67 ca, constituée de deux ensembles :
 - des bureaux d'accueil avec une unité de production plus ancienne,
 - des bureaux avec une unité de production plus récente,

Considérant la qualité du projet et de ses animateurs, permettant d'envisager, au regard des études commerciales, techniques et financières réalisées, une reprise des activités de ce site industriel,

Considérant la volonté de redynamiser le secteur sud de l'agglomération connaissant une situation économique tendue,

Considérant la nécessité de diversifier les activités du tissu économique de la Communauté d'Agglomération de Niort, impliquant un soutien spécifique en faveur du développement de filières « porteuses » d'avenir et notamment celle du bois,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Mettre à disposition ces actifs immobiliers en faveur de la SAS ROLPIN CEPAM dans le cadre d'un crédit bail immobilier d'un montant de 550 000 € (acquisition + frais d'actes et d'études) pour un loyer mensuel maximum de 5 000 € HT,
- Autoriser le Président à signer les actes notariés nécessaires établis par Maître BIENNER.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain MATHIEU

Président